



**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
 Service Urbanisme  
 Pôle Risques  
 25, rue Antoine Zaccari  
 13512 Marseille Cedex 3  
 0491 2020

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 Service Prévention des Risques  
 Unité Centrale Industrie et Mines  
 14 rue de la République  
 CS 70248  
 13512 Marseille cedex 3

Source : SIGARE 2018-2019-2020  
 8D/000-0004  
 03/01/2022  
 ORPA, PACA / GEODRIS 2018-2020  
 08/01/2022  
 03/01/2022

Approuvé par arrêté préfectoral le 9 mai 2023

**COMMUNE DE GARDANNE**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**  
 MINIER (lignite) / CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)

**2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE**  
**PLANCHE 2 AU 1/2500°**

Echelle 1/2500  
 Format A0

**Légende des aléas**

<b>ALEAS MINIER (lignite)</b>	<b>Aléa Effondrement</b>
<b>Aléa Affaissement en zone Rouge et Violet</b>	<b>A</b> : moyen (cassant)
<b>Puits traités par bouchon autoportant</b>	<b>M</b> : moyen
<b>Aléa Effondrement localisé lié aux travaux souterrains</b>	<b>Aléa Inondation</b>
<b>Aléa Tassement (dépôts de surface)</b>	<b>I</b> : faible
<b>Aléa Glissement (dépôts de surface)</b>	<b>M</b> : moyen intensité modérée (H<1,50m)
	<b>F</b> : forte
	<b>Aléa LIE AUX CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)</b>
	<b>Aléa Effondrement</b>
	<b>A</b> : faible
	<b>M</b> : moyen
	<b>C</b> : fort
	<b>ENJEUX</b>
	<b>E</b> : faible
	<b>M</b> : moyen
	<b>T</b> : terrain de sport

**Remarques sur les légendes**

La présence d'aléa effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet aléa (A, M, O, moyen) n'apparaissent donc pas sur la légende des aléas ci-contre.

Les zones d'aléa affaissement à caractère souple sont représentées par des cercles de couleur noire et celles à caractère cassant par des cercles de couleur rouge, conformément à la légende des aléas, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'aléa affaissement à caractère souple (A, M, O) à faible intensité très limitée, à faible, il faut se reporter à la carte 4-1-a des aléas miniers.

**Légende du zonage**

Les aléas A, M, O, P, E, G, F, I et C (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) génèrent des zones inconstructibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour qui ont fait l'objet d'un avis de non construction (Aléas A et Moyen O)	V <sub>i</sub>	V <sub>i</sub>
Effondrement localisé lié aux travaux souterrains (Aléas M, O)	R	R

Les aléas A, M, O, P, E, G, F, I et C (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) engendrent des zones Bki, Marou ou Vert suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement (couple) Faible intensité très limitée (O)	V <sub>o</sub>	V <sub>o</sub>
Sans aléa affaissement mais en présence d'aléas (A, M, O, P, E, G, F, I et C)	B1	M1
Affaissement (couple) Faible à ou Moyen à en présence éventuelle d'aléas (A, M, O, P, E, G, F, I et C)	B2	M2

